

Les programmes concernés en 2024/25



B3 Game Programming*

B3 Développement*

<u>Titre professionnel visé : Concepteur développeur d'applications – RNCP 37873</u>

*Voie d'accès éligible : Apprentissage uniquement (contrats d'apprentissage 1AN signés après le 10/09/24)

Qu'est-ce qu'un titre Professionnel?



Un titre professionnel est une certification d'État élaborée et délivrée par le ministère du Travail.

- permet d'acquérir des compétences professionnelles spécifiques et favorise l'accès à l'emploi ou l'évolution professionnelle de son titulaire.
- Il atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'un métier.

Les titres professionnels sont enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) géré par <u>France compétences</u>. Les titres professionnels sont composés de blocs de compétences dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP).

Qu'est-ce qu'un titre Professionnel?



Rappels des textes qui régissent les titres professionnels

- Le code de l'éducation R.338-1 à R.338-8
- Les arrêtés du
 - 22 décembre 2015 portant sur les conditions de délivrance de titre professionnel du ministère chargé de l'emploi
 - 21 juillet 2016 portant sur les modalités d'agrément des organismes
 - 21 juillet 2016 portant règlement des sessions d'examen pour l'obtention du titre professionnel du ministère chargé de l'emploi



Le non – respect de ces textes peuvent entrainer l'invalidation de la session d'examen, la suspension ou le retrait de l'agrément

Les compétences du titre



Concepteur développeur d'applications – RNCP 37873

N° Fiche AT	Activités types	N° Fiche CP	Compétences professionnelles	
	Développer une application sécurisée	1	Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet	
1		2	Développer des interfaces utilisateur	
		3	Développer des composants métier	
		4	Contribuer à la gestion d'un projet informatique	
	Concevoir et développer une application sécurisée organisée en couches	5	Analyser les besoins et maquetter une application	
2		6	Définir l'architecture logicielle d'une application	
2		7	Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle	
		8	Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL	
	Préparer le déploiement d'une application sécurisée	9	Préparer et exécuter les plans de tests d'une application	
3		10	Préparer et documenter le déploiement d'une application	
		11	Contribuer à la mise en production dans une démarche DevOps	

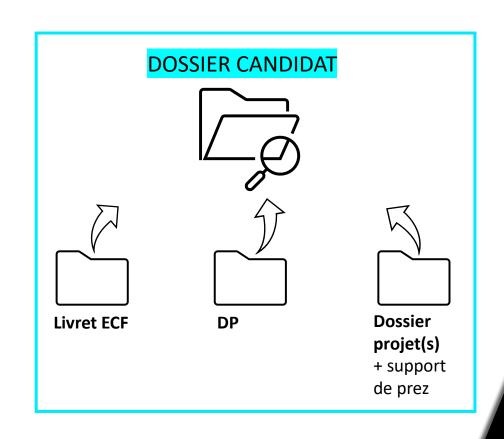
Les épreuves du titre professionnel



Concepteur développeur d'applications - RNCP 37873

EN BREF

- Evaluations en cours de formation 📥 « <u>Livret ECF</u> »
- **Dossier professionnel** (DP)
- Dossier projet(s) + support de présentation
- **Epreuves certificatives** (session d'examens) :
- Questionnaire professionnel (30 min)
- Présentation du projet réalisé en amont de la session (40min)
- Entretien technique (45 min)
- Entretien final (20 min)











































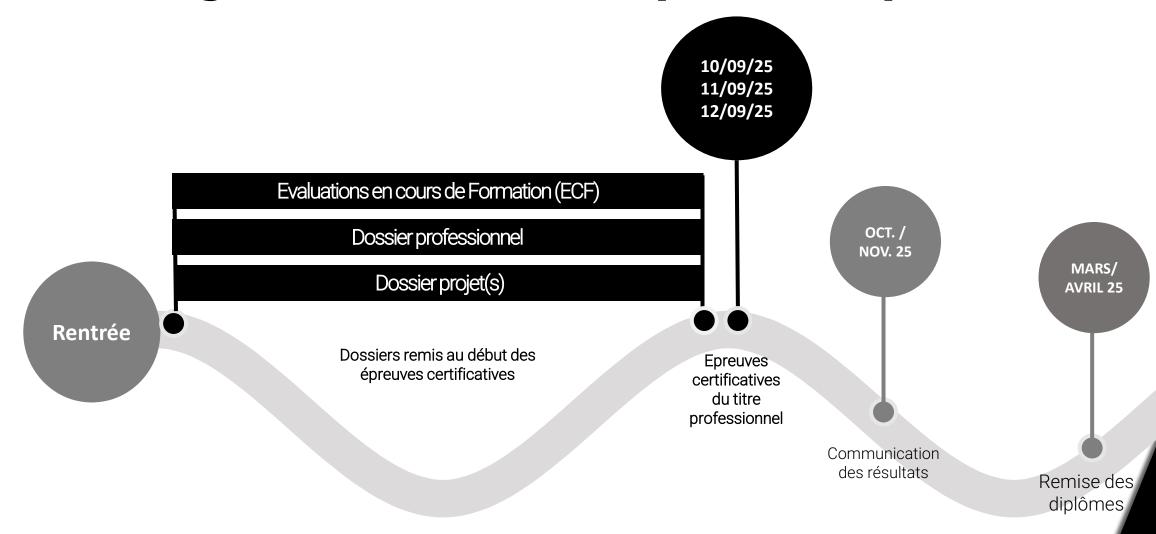






Planning de la certification (Année B3)























































AVANT LES EPREUVES CERTIFICATIVES

- ☐ Les Evaluations en Cours de Formation (ECF)
- ☐ Le Dossier professionnel (DP)
- ☐ Le dossier projet(s)















































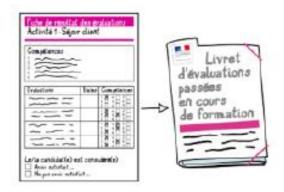




Les évaluations en cours de formation (ECF)



- Evaluent l'ensemble des compétences du titre professionnel visé
- ✓ Indiquent la conformité ou la non-conformité des réalisations du candidat
- ✓ Cf. critères du référentiel d'évaluation (RE)
- Evaluent les savoirs, savoir-faire techniques, relationnels et organisationnels des compétences tout au long du parcours de formation









Tout au long de l'année, le candidat est évalué sur les compétences du titre par les intervenants qui complètent le Livret ECF.



Le jury consulte le livret ECF lors de la session d'examens (épreuves certificatives)













































Le dossier professionnel (DP)



À remettre par le candidat en <u>3 exemplaires imprimés</u> à l'arrivée du jour 1 des épreuves

OBJECTIFS DU DP:

Le DP vous permet de mettre en valeur votre pratique professionnelle et d'en parler au jury pendant l'entretien final.

Pour le jury, c'est l'un des éléments d'évaluation sur lesquels il s'appuie pour vous octroyer le titre professionnel.



Il consulte votre dossier professionnel au cours de la session d'examen afin de préparer les questions à vous poser.

Ce dossier comporte :

- pour chaque activité-type du titre visé, un à trois exemples de pratique professionnelle;
- un tableau à renseigner si le candidat souhaite porter à la connaissance du jury la détention d'un titre, d'un diplôme, d'un certificat de qualification professionnelle (COP) ou des attestations de formation:
- une déclaration sur l'honneur à compléter et à signer;
- documents illustrant pratique professionnelle du candidat (facultatif)
- des annexes, si nécessaire
- → Trame word et pdf du DP -> le Campus le transmet au candidat en début de formation
- → Aide pour remplir le DP
- → FAQ Dossier professionnel



















































Le dossier projet(s) et le support de prez



À remettre par le candidat à l'arrivée du jour 1 en <u>2 exemplaires imprimés</u> + support de présentation

Détail de l'attendu du dossier et du support => Règlement spécial de certification transmis par le campus

- → Le dossier projet(s) donne lieu à 2 épreuves certificatives :
 - ☐ Présentation du projet avec support de prez (40 min)
 - Entretien technique (45 min)



Le **jury consulte** le Dossier Projet(s) **lors de la session d'examens** (épreuves certificatives)

EN BREF

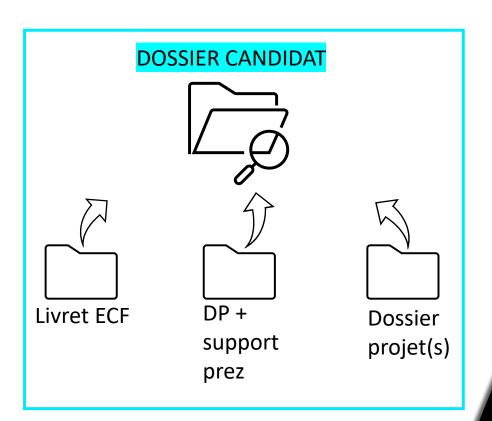


Vous vous présentez à vos épreuves certificatives avec :

- ☐ Votre convocation + pièce d'identité en cours de validité
- ☐ Le dossier de demande d'aménagements pour les PSH le cas échéant.
- ☐ Votre dossier candidat composé de :
- Votre livret ECF (validé par le campus)
- Votre dossier professionnel (validé par le campus)
- Votre dossier projet(s) + support de présentation de type
 Diaporama

Les attendus des dossiers et épreuves sont précisés au règlement spécial de certification basé sur le référentiel du titre et des évaluations du Titre et transmis par votre campus en début de formation avec :

- Le référentiel emplois-activités-compétences du titre
- Le référentiel des évaluations du titre





LES EPREUVES CERTIFICATIVES

- ☐ Le Questionnaire professionnel
- ☐ La Présentation du Dossier projet(s)

- ☐ L'Entretien Technique
- ☐ L'Entretien Final

Les épreuves certificatives

Concepteur développeur d'applications - RNCP 37873

Modalités	Compétences évaluées	Durée	Détail de l'organisation de l'épreuve
Présentation d'un projet réalisé en amont de la session Autres modalités d'évaluation	Développer des interfaces utilisateur Développer des composants métier Contribuer à la gestion d'un projet informatique Analyser les besoins et maquetter une application Définir l'architecture logicielle d'une application Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL Préparer et exécuter les plans de tests d'une application	00 h 40 min	En amont de la session d'examen, le candidat réalise un ou plusieurs projets. Il prépare un dossier de projet et un support de présentation de type diaporama. Le dossier de projet rend compte de l'ensemble des projets. Lors de l'examen, le jury prend connaissance du dossier de projet imprimé avant la présentation du candidat. Le candidat présente ensuite son ou ses projets au jury.
Entretien technique	Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet Développer des interfaces utilisateur Développer des composants métier Contribuer à la gestion d'un projet informatique Analyser les besoins et maquetter une application Définir l'architecture logicielle d'une application Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle Développer des composants d'accès aux données SQL et NoSQL Préparer et exécuter les plans de tests d'une application Préparer et documenter le déploiement d'une application Contribuer à la mise en production dans une démarche DevOps	00 h 45 min	Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets. Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.
 Questionnaire professionnel 	Installer et configurer son environnement de travail en fonction du projet Concevoir et mettre en place une base de données relationnelle Contribuer à la mise en production dans une démarche DevOps	00 h 30 min	L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant. Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à - deux questions fermées à choix unique posées en français; - deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais.
Entretien final		00 h 20 min	Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.
	Durée totale de l'épreuve pour le candidat :	02 h 15 min	







Les épreuves certificatives



(Session d'examen)

Le questionnaire professionnel (30 min)

L'ensemble des candidats répondent en même temps au questionnaire professionnel en présence d'un surveillant.

Le candidat étudie une documentation technique rédigée en anglais. Il répond à

- deux questions fermées à choix unique posées en français ;
- deux questions ouvertes posées en anglais et amenant des réponses courtes, en rédigeant la réponse en anglais.

EN ANGLAIS

- ✓ Epreuve sur table
- ✓ Un surveillant
- ✓ Une salle commune à tous les candidats
- ✓ un poste de travail par candidat
- ✓ une imprimante
- ✓ Pas d'accès à internet.
- ✓ Pas de téléphones portables ou autre moyen de communication

Les épreuves certificatives



(Session d'examen)

La présentation du projet réalisé (40 min)

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets.

Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne sont pas couvertes par le projet ou les projets.

Lors de l'épreuve, le candidat présente, à l'aide du support de présentation de type diaporama réalisé en amont de l'épreuve, son ou ses projets au jury dans une salle équipée :

- ✓ d'un système de vidéo-projection,
- ✓ d'une table et de 3 chaises,
- ✓ d'un accès internet disponible

Les épreuves certificatives (Session d'examen)



L'entretien technique (45 min)

Le jury questionne le candidat sur la base de son dossier de projet et de sa présentation, afin de s'assurer de la maîtrise des compétences couvertes par le projet ou les projets (DP).

Un questionnement complémentaire lui permet d'évaluer les compétences qui ne seraient pas couvertes par le projet ou les projets.

Une salle équipée de :

- ✓ Une table
- √ 3 chaises
- ✓ Pas d'accès internet

Les épreuves certificatives (Session d'examen)



Entretien final (20 min)

Une salle équipée de :

- ✓ Une table
- √ 3 chaises
- ✓ Pas d'accès internet

Lors de l'entretien final, le jury dispose de l'ensemble du dossier du candidat, dont son dossier professionnel.

L'entretien final permet au jury :

- ✓ De vérifier le niveau de maîtrise par le candidat de l'ensemble des compétences requises pour l'exercice des activités du titre visé ;
- ✓ D'échanger avec le candidat sur l'expérience et la pratique qu'il a acquise tout au long de son parcours.
- ✓ De vérifier que le candidat possède la compréhension et la vision globale du métier quel qu'en soit le contexte d'exercice ;
- ✓ De valider la connaissance et l'appropriation de la culture professionnelle et des représentations du métier par le candidat.



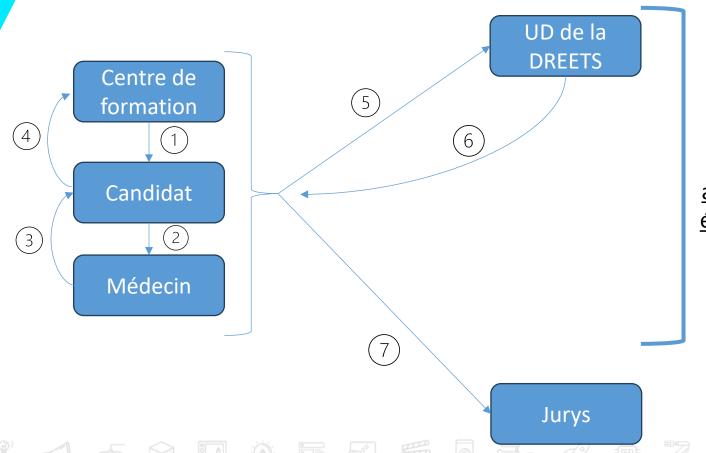
Gestion du handicap





Handicap et demande d'aménagements pour les épreuves du TP

https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-les-examens/ministere-du-travail/



3 MOIS au plus tard avant les épreuves

- Le candidat compléter le formulaire de demande d'aménagements d'épreuves, conjointement avec le centre de formation et le médecin;
- ✓ Le centre de formation adresse <u>SOUS</u>
 <u>HUITAINE</u> le planning d'aménagement des épreuves à l'UD DREETS.
- ✓ L'UD DREETS transmet au candidat sa décision (copie au centre de formation)

Epreuves du TP et Handicap



https://crfh-handicap.fr/accessibilite-des-formations/amenager-les-examens/ministere-du-travail/

Fiche de demande d'aménagements des épreuves pour les PSH

Le candidat devra présenter les <mark>originaux</mark> de son dossier de demande d'aménagements au jury au début de lla session d'examens (Demande d'aménagements, planning des épreuves et décision de l'UD DREETS).



APRES LA SESSION D'EXAMENS

Parchemin et livret de certification



□ <u>Validation totale du titre</u>: Un parchemin est attribué au candidat ayant obtenu le titre complet ou le CCS.

- ☐ <u>Validation partielle du titre</u>: Un <u>livret de certification</u> est remis au candidat en réussite partielle.
- → Ces deux documents sont délivrés par le représentant territorial compétent du ministère du Travail

Sites d'informations



☐ Candidat

https://www.candidattitreprofessionnel.fr/les-etapes-de-la-certification/



Documentation de référence



- ☐ Le référentiel du titre (REAC)
- ☐ Le référentiel des évaluations (REV)
- ☐ Le règlement spécial de certification



Vos contacts



☐ Le service pédagogique de votre campus



